

Arrêté du 8 juin 2026 modifiant l'arrêté du 4 avril 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Bretagne

NOR : SFHZ2630225A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Bretagne,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de Bretagne :

1. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Élisabeth MAIGNAN, titulaire et Hervé BARON, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

2. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Sophie PELLIER, titulaire et Matthieu THIEBAULT, suppléant, désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

- Olivier DIETSCH, titulaire et Sylvie LEQUELLENNEC, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 8 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS